



## Et si nous parlions de notre projet cyclable ?

Conformément à son programme, la municipalité a entrepris l'étude d'un projet d'itinéraires cyclables, projet adopté par le conseil municipal du 22 septembre 2021.

Piloté par un bureau d'étude, ce projet est construit en collaboration avec la communauté de communes mer et bocage (CMB) qui a pris en charge la compétence mobilité depuis juillet 2021.



Carte 1

Pour avoir une vision complète du projet vous pouvez vous rendre sur le site de la mairie et avec le mot clé « vélo » dans le moteur de recherche vous retrouverez le découpage et les projections pour chaque tronçon.

### Aux origines du projet

- Le diagnostic 2010 « élaboration d'un réseau cyclable dans la communauté de communes de St Malo de la lande » sous le tutorat de l'association « A bicyclettes »
- La tournée TOK TOK de la CMB (diagnostic du 09/12/2020)
- La loi d'orientation des Mobilités (LOM)
- Les commissions et les ateliers « Mobilité rurale » de la CMB
- Les réunions avec les partenaires concernés (ATD, DDTM, CMB, élus coutainvillais, personnel de direction du collège, association vélo « Roues Libres en coutançais »...)
- Les rencontres sur site avec des usagers cyclistes

### Nos demandes

Ce projet a deux objectifs essentiels : relier le bourg au collège mais aussi relier le bourg aux plages de Gonnevillais et de la Cale.

Ces aménagements doivent assurer un balisage de tronçons continus tout en les sécurisant dans la mesure du possible. Ils doivent aussi prendre en compte les atouts environnementaux de la commune tout en revégétalisant certaines zones.

A terme cet itinéraire devrait permettre aussi une jonction avec le circuit touristique CMB qui est éditée dans les offices de tourisme (voir carte 2), avec la commune voisine d'Agon Coutainville et selon le tracé retenu, avec la « Vélo littorale » du département (en bleue sur la carte 1 mais c'est en discussion)

Circuit vélo N°2 Coutances Tourisme /CMB.

Les travaux de la commune rue du Nord et chemin de la Cliqueterie s'insèrent dans ce circuit.

Le balisage complet est en cours d'élaboration par la CMB



Carte 2

## Le calendrier prévisionnel

À court et moyen terme (2022-2024) : tronçons T1 / T2 /M3 /M2 /M1

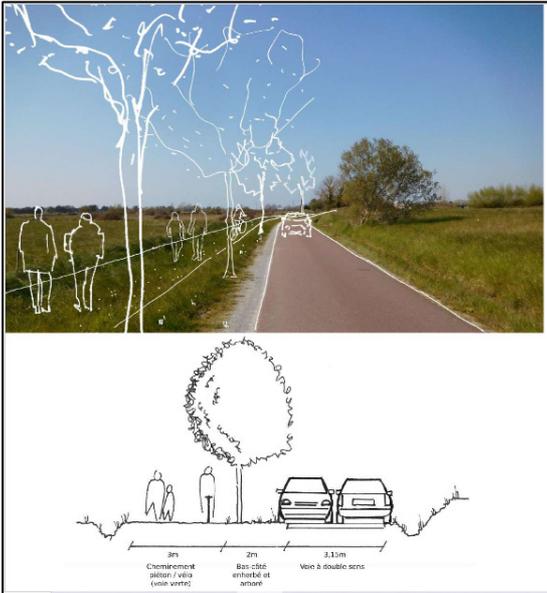
T1 / T2 / M2 et fin de M 1 : CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) →

Afin de renforcer la sécurité routière les études portent aussi sur les limitations de vitesse (T1-T2-M3) ou les espaces partagés.



Une voie verte entre le rond point de la zone conchylicole et les alentours de Cabanor est prévue (début de M1).

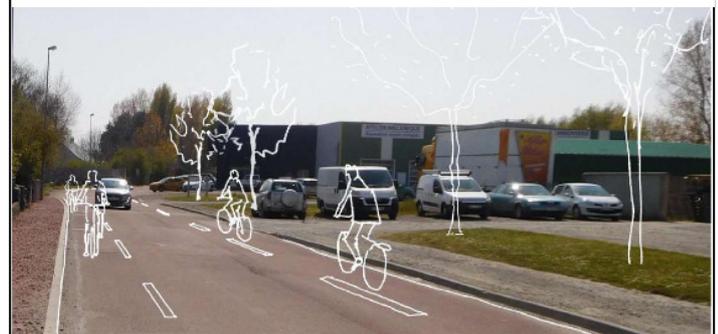
Les aménagements les plus conséquents porteraient sur la rue Serpentine (sous réserve d'autorisation de voie verte).



Projection rue Serpentine

(type de plantation à définir et uniquement zone au nord)

Projection secteur zone de l'Amour (type de plantation à définir)



À plus long terme (2024-...) : tronçons M4 / E1 /E2 /E3 /E4...

La sécurisation du rond point des Landelles et les règles de circulation rue de la Houle donneront lieu à une étude menée par l'agence technique départementale .

La section M5 pourrait être intégrée à cette étude départementale.

Nous avons travaillé avec la municipalité d'Agon Coutainville et la direction du collège pour que l'accès des vélos et des trottinettes électriques se fasse par l'arrière du collège.

Le nouveau bornage en « bordure » de T3 (route de la mer ) permettra l'aménagement d'une voie verte.

## Les financements

Le chiffrage estimatif pour l'ensemble des travaux s'élèverait à 690 000 euros . Le département (DTER /DSIL) ,l'Etat ( plan de relance) et l'UE (fonds Leader) seront sollicités pour que le reste à charge de la commune s'élève à environ 65 000 euros par an.

La commune a déjà été retenue dans le cadre du dispositif « AVELO2 » et à ce titre, elle a obtenu en 2021 la somme de 23 520 euros afin de subventionner l'étude préalable.

Les parkings vélos qui ont déjà été installés seront complétés par une demande autour de l'arrêt de bus estival de Blainville-Coutainville (ligne 53) qui se situe derrière le collège.

Cette réflexion autour des aménagements cyclables englobe aussi l'accessibilité et la sécurisation des piétons .

Les travaux engagés dans le petit chemin de l'amour vont dans ce sens, à ces travaux s'ajoute une réflexion autour des limitations de vitesse.

Souhaitons que ce projet aboutisse comme prévu et positons en poussant la chansonnette :

« Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins..... »

